



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

petit commerce

Question écrite n° 33414

Texte de la question

M. Vincent Rolland attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation les animations commerciales de centre-ville sont le fruit d'une union de bon nombre de petits commerçants. Ils mettent en commun leurs idées et leurs moyens pour proposer des animations de qualité, qui offrent au commerce une vraie dynamique. Les commerçants franchisés élisent également domicile en centre-ville, mais ne prennent pas part à l'organisation et à la participation des animations commerciales. Ils profitent pourtant de la dynamique créée. Aussi, pour assurer la participation de chacun, une part de la taxe professionnelle pourrait être réservée à ces animations de commerçants de centre-ville. Il souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'engager des mesures dans ce sens.

Texte de la réponse

Les animations commerciales permettent aux commerçants, notamment en centre-ville, d'accroître leur chiffre d'affaires. La loi ne peut contraindre les collectivités territoriales à réserver une partie de leurs ressources aux animations de centre-ville. La décision d'affecter une part de ces ressources, notamment de la taxe professionnelle, ne peut résulter que de décisions prises par les collectivités concernées. Les lois concernant la décentralisation ont renforcé le principe d'autonomie budgétaire des collectivités territoriales. Elles ont organisé le transfert de compétences mais aussi de moyens de l'État vers les collectivités territoriales qui vont bénéficier prochainement du transfert de crédits correspondants aux opérations territoriales du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). Cette nouvelle attribution leur permettra de compléter le financement des actions économiques. Le financement de l'animation commerciale de centre-ville trouvera des solutions dans ce nouveau partage de responsabilités entre l'État et les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33414

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 972

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2707